

**COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
FINALE NATIONALE
TROPHEE RAYMOND FANEN**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

② Phase finale : 3^{ème} jour

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE PHASES ELIMINATOIRES REGIONALES

Date et lieu : voir la ligue

**Les éliminatoires régionales doivent être impérativement terminées
avant le 13 juillet 2019**

**Et les résultats communiqués immédiatement à la Direction Sportive de la ffgolf par Email
(entreprise@ffgolf.org) ou par fax au 01 41 49 77 22.**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les associations d'entreprise, comité d'entreprise ou section territoriale.

S'inscrire auprès des ligues.

Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Dans chaque ligue : 2 épreuves au moins et 5 au plus doivent être disputées.

Forme de jeu pour chaque épreuve :

4 simples / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

La ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou l'addition des scores retenus pour chaque épreuve. Le lieu des épreuves devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer.

Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la finale nationale (le nombre d'équipes qualifiées par ligue dépend des quotas attribués).

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue.

Les droits d'inscription et le montant des greenfees sont fixés par la ligue.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
QUOTAS 2019 PAR REGION**

Sont qualifiées pour la finale nationale (cf. tableau) :

Pour chaque ligue :

Une équipe pour les ligues ayant moins de 40 AS au 31/12 de l'année précédente

Deux équipes minimum pour les ligues ayant 40 AS ou plus au 31/12 de l'année précédente

- Deux équipes supplémentaires pour la ligue ayant le plus d'AS

- Une équipe supplémentaire pour les 4 ligues suivantes ayant le plus d'AS

* Tant qu'une ligue aura moins de 3 associations affiliées, elle doit être rattachée à une autre ligue pour les phases éliminatoires régionales.

Dans le cas où une ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées aux ligues ayant un quota de 2 (ligue triée selon le nombre d'AS en N-1) puis aux ligues ayant un quota de 3.

En cas d'égalité du nombre de quotas et d'AS en N-1, l'ordre de priorité se fera en fonction du nombre de licenciés et rattachés en N-1.

Région	Nombre d'AS N-1	Quota
<i>Paris</i>	132	4
<i>Nouvelle-Aquitaine</i>	117	3
<i>Auvergne Rhône-Alpes</i>	93	3
<i>PACA</i>	89	3
<i>Occitanie</i>	87	3
<i>Pays de la Loire</i>	56	2
<i>Grand Est</i>	54	2
<i>Centre Val de Loire</i>	50	2
<i>Bretagne</i>	49	2
<i>Ile de France</i>	48	2
<i>Hauts de France</i>	42	2
<i>Normandie</i>	34	1
<i>Bourgogne Franche Comté</i>	25	1
TOTAL		30